

DOSSIER
DE PRESSE

MILIEUX AQUATIQUES

L'agglomération de Saint-Nazaire
s'engage pour préserver un territoire fragile
et une ressource pour l'avenir

Avec plus de 20 000 hectares de zones humides, dont 15 600 hectares sur le territoire de la l'Agglomération de Saint-Nazaire, le Parc naturel régional de Brière est l'une des plus grandes zones humides de France. Attractive pour la faune sauvage, elle représente aussi bien une halte de choix pour de nombreuses espèces d'oiseaux qu'un refuge riche d'habitats pour la loutre par exemple. La Brière, également remarquable pour sa flore, dispose d'écosystèmes riches et complexes entre tourbières, roselières, prairies inondables, canaux ou grandes étendues d'eau.

L'Agglomération de Saint-Nazaire a très tôt compris la nécessité de préserver cet environnement unique, proche de l'Océan Atlantique et de la Loire qui bordent son territoire. La collectivité s'est fortement investie dans la structuration puis la gouvernance du Parc régional naturel de Brière mais aussi dans celle du Syndicat mixte du bassin versant du Brivet. L'enjeu est de taille : il s'agit, sur un espace habité, cultivé, très attractif et partie intégrante d'un bassin industriel dynamique, de préserver et de promouvoir une biodiversité exceptionnelle et d'assurer une gestion responsable de l'eau, tant en terme de préservation de la ressource que de prévention des inondations.

En 2020, l'Agglomération de Saint-Nazaire s'est doté d'un Plan Climat Air Energie, qui, coordonné à son Plan local d'Urbanisme Intercommunal et à son Plan de Déplacements Urbains fixe des objectifs ambitieux à l'échelle de son territoire pour les prochaines années. Un cadre qui va permettre à la collectivité de mobiliser tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa transition écologique et préserver ses atouts naturels exceptionnels.

Photos de couverture et ci-contre
© Dominique Macel, Ville de Saint-Nazaire

EDITO

« Habitants d'un bassin industriel et portuaire de premier plan, concernés au premier rang par les enjeux de l'écologie industrielle, bordés par l'un des plus grands fleuves de France, par l'océan, par un marais d'envergure internationale, nous vivons au quotidien les enjeux liés à ces défis : enrayer le changement climatique, préserver la biodiversité, veiller aux biens communs que sont l'eau et l'air.

Autant de sujets qui touchent nos conditions de vie, notre santé, mais aussi et surtout conditionnent celles que nous léguerons à nos enfants. Sur notre territoire, les enjeux écologiques ne manquent pas.

En tant que collectivité, le premier d'entre eux c'est penser, construire et organiser la ville avec le souci d'économiser l'espace, de ne pas consommer des hectares de campagne et de renforcer la place de la nature dans la ville. C'est aussi prendre soin des milieux naturels et tout particulièrement des immenses zones humides de l'agglomération. C'est prendre en compte la dimension sociale de la transition énergétique au travers des enjeux majeurs de la rénovation énergétique de l'habitat. C'est accompagner les industriels de notre bassin dans leur engagement autour des enjeux de formation et de recherche, notamment en matière d'énergies marines renouvelables, mais aussi réfléchir à l'avenir du Port historiquement adossé aux trafics d'énergies fossiles.

Pour faire plus de place à la question écologique, il faut de la motivation et de la sensibilisation mais il faut surtout des axes politiques forts et la mobilisation des moyens publics sur les sujets les plus structurants.



David Samzun

-
maire de Saint-Nazaire
et président de la CARENE,
Saint-Nazaire agglomération

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

SOMMAIRE

La Brière, une zone humide exceptionnelle aux portes de la ville

p. 4

L'eau : ressource et risque gérés en commun

p. 8

Le Port de Rozé : sensibiliser le plus grand nombre aux ressources du marais

p. 12

Un cadre de vie exceptionnel et fragile à préserver

p. 16

Une agglomération qui produit et mange local

p. 20

LA BRIÈRE, UNE ZONE HUMIDE EXCEPTIONNELLE AUX PORTES DE LA VILLE

Deuxième marais de France après la Camargue, la Brière est classée Parc naturel depuis 1970. Derrière les digues formées par les alluvions de la Loire, une immense tourbière s'est développée, laissant émerger sept îles constituant un espace d'une exceptionnelle richesse naturelle. Saint-Nazaire, Besné, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac... plusieurs communes de l'Agglomération de Saint-Nazaire font partie de cet espace unique.

Outre un territoire en grande partie inondable, la Brière et plus largement la « presqu'île de Guérande » offre aussi de nombreux attraits notamment économiques. Qu'il s'agisse de son environnement, de son patrimoine architectural, symbolisé par les toits de chaume typiques des habitations traditionnelles, ou des nombreuses activités de loisirs, le Parc naturel régional de Brière continue de surprendre ses habitantes et visiteurs.

Cette dynamique partagée avec l'ensemble des acteurs publics du territoire ainsi que la Région Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique en fait une destination incontournable conjuguant la quiétude de l'une des plus importantes zones humides de France avec le développement économique d'une aire urbaine dynamique et attractive.

L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-NAZAIRE FORTEMENT ENGAGÉE DANS LA GESTION DU PARC

L'Agglomération de Saint-Nazaire s'investit depuis de nombreuses années pour soutenir et accompagner les actions du Parc Naturel Régional afin de préserver, d'animer et de promouvoir cette zone humide essentielle à la biodiversité du territoire.

Présidé depuis 2018 par Eric Provost, par ailleurs Vice-Président de la CARENE, Agglomération de Saint-Nazaire, le Parc naturel régional de Brière est géré par un syndicat mixte regroupant la Région des Pays de La Loire, le Département de Loire-Atlantique, les 21 communes de son territoire ayant adopté la charte, plusieurs EPCI dont La CARENE Agglomération de Saint-Nazaire, une ville porte (Pornichet) ainsi qu'une ville partenaire (Nantes). Cette gouvernance a permis de donner un nouveau dynamisme au Parc naturel régional de Brière et de lui ouvrir de nouvelles perspectives.

Le Port de Rozé
© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

Le port de la Chaussée-Neuve à Saint-André des Eaux.
© Christian Robert, CARENE

Toit de chaume à la Chapelle-des-Marais au cœur de la Brière.
© Christian Robert, CARENE



Un ambitieux programme d'actions triennal porté par l'Agglomération de Saint-Nazaire

Tous les ans, la CARENE, Agglomération de Saint-Nazaire subventionne le Parc de Brière à hauteur de 90 000 €. Au-delà de cette subvention, la collectivité a également souhaité s'engager par le biais d'une convention triennale d'objectifs d'un montant de 180 000 €. Le programme d'actions issu de cette convention engage la collectivité et le Parc dans un travail commun dans plusieurs domaines déterminants pour son avenir : la question de la rénovation des toits en chaume et la structuration d'une filière d'approvisionnement sécurisée, la poursuite de la réalisation des atlas communaux de la biodiversité, la contribution à la démarche prospective engagée par le Parc, l'accompagnement et la promotion d'événementiels festifs et culturels et enfin le développement d'une expertise sur la question de l'élevage en zone de marais.

La commission syndicale de la Grande Brière Mottière

Partie intégrante du Parc Naturel Régional, le marais de Grande Brière Mottière est la propriété indivise des habitantes des 21 communes riveraines. Il est géré par la commission syndicale de grande Brière Mottière. Cette commission est l'organe de gestion du marais indivis. C'est elle qui gère l'ensemble des usages qui sont exercés sur le territoire de marais au cours de l'année.

Les usages relèvent de l'élevage, de la coupe du bois, de la gestion des pâturages sur les prairies humides au cours de la période estivale, du tourisme (promenades en chaland et en calèche) et des usages de loisirs, notamment à travers la pêche et la chasse.

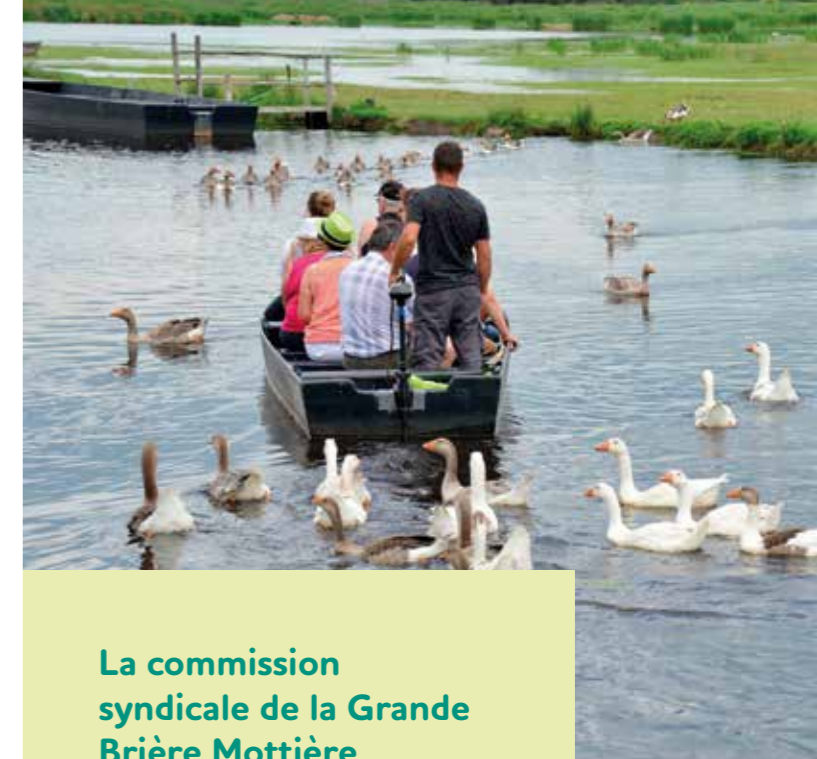
EN CHIFFRES

7 000 hectares
de marais indivis dont :

5 000 hectares
de roselière,

1 200 hectares
de prairies inondables,

500 hectares
de canaux et plans d'eau.





INTERVIEW

Éric Provost

Vice-président de la CARENE,
Président du Parc naturel régional de Brière
et Président du Syndicat du bassin versant du Brivet

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

Un véritable poumon vert et un puits à carbone

La CARENE joue un rôle essentiel au-delà de son échelle territoriale sur ces grands enjeux environnementaux que sont la gestion des milieux humides, la préservation de la biodiversité ou encore la gestion de l'eau. Au quotidien, elle agit conjointement avec les intercommunalités voisines et les acteurs locaux comme le Parc Naturel régional de Brière et le syndicat de bassin versant du Brivet (SBVB).

Deuxième plus grand marais de France, la Brière est une zone humide d'exception pour les habitants du territoire. Promeneurs, chasseurs, pêcheurs, éleveurs et touristes s'y côtoient tous les jours. Véritable poumon vert et puits à carbone - l'absorption de CO₂ est cinq fois supérieure à celle d'une forêt - le Parc naturel régional de Brière participe à la protection de la biodiversité. Il possède plusieurs sites classés « réserve naturelle régionale » ou Natura 2000 et accueille de nombreuses espèces protégées, sédentaires ou en migration. Pour préparer et anticiper l'avenir de ce site exceptionnel, une étude prospective a été lancée pour permettre d'identifier les scénarios d'évolution probables (élévation des températures,

niveaux d'eau par exemple) et envisager les actions à mener durant les 50 prochaines années afin de préserver toute la richesse du lieu. Compétente depuis 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), la CARENE au travers du SBVB, participe à la restauration et l'entretien de tous les cours d'eau et marais et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Dans les six prochaines années, elle s'engagera sur un contrat de plus de 15 millions d'euros (dont 3 millions financés par la CARENE) et la mise en œuvre de nombreuses actions avec ses partenaires : curage des cours d'eau, restructuration des berges, amélioration des réseaux d'assainissement, etc.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

EN CHIFFRES

56 500 ha de superficie totale

15 600 ha pour le territoire de la CARENE

7 000 ha pour le Marais de grande Brière Mottière

+ de 65 000 habitants sur le territoire classé et plus de 21 communes adhérentes.

3 000 chaumières en cours d'inventaire sur l'ensemble du parc.

4 000 000 € de budget total

Un atlas pour mieux connaître le patrimoine naturel de La Brière

L'Agglomération de Saint-Nazaire soutient financièrement la réalisation d'un atlas d'atlas communaux de la biodiversité. Ce document inédit et essentiel permet de mieux connaître le patrimoine naturel de la Brière, de le partager avec les habitantes et de mieux le prendre en compte en amont des projets d'aménagement.

Eglantier © I-Stock



Le Parc naturel régional de Brière propose un nouveau parcours aménagé au départ du port de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac.

© Christian Robert, CARENE



Le Parc naturel régional de Brière : une importance internationale reconnue

Le Parc naturel régional de Brière a reçu de nombreuses labellisations et reconnaissances qui en font un site d'importance internationale. Ces zones humides ont été labellisées « Site Ramsar » pour leur intérêt dans la conservation des populations d'oiseaux d'eau. Une reconnaissance qui a pour but de préserver la biodiversité des zones humides les plus remarquables de la planète.

En 2006, ces étendues ont été désignées « Zone de protection spéciale pour les oiseaux » rejoignant ainsi le réseau européen Natura 2000 dont la vocation est de conserver la biodiversité en tenant compte des composantes économiques, sociologiques et culturelles du territoire.

En 2015, le Parc naturel régional de Brière obtenait la certification « Charte Européenne du Tourisme Durable ». Une certification permettant l'application du concept de tourisme durable dans les espaces protégés par la co-construction d'un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité qui répond à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires et aux attentes des visiteuses et visiteurs.

Héron Bihoreau © I-Stock

L'EAU : RESSOURCE ET RISQUE GÉRÉS EN COMMUN

L'agglomération de Saint-Nazaire concentre des espaces naturels d'une valeur et d'une qualité exceptionnelles : La Brière, 2^e plus grand marais de France mais aussi l'un des quatre grands estuaires de France ainsi qu'une façade littorale de 20 kilomètres. L'intérêt écologique de ces milieux d'envergure nationale, voire européenne confère à la collectivité une responsabilité forte en matière de préservation et d'innovation environnementale mais aussi de prise en compte des usages.

Territoire d'eau, elle est particulièrement concernée par la gestion des cours d'eau depuis la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GeMAPI) le 1^{er} janvier 2018.

Réserve Pierre-Constant en Brière
© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU BRIVET : LA BONNE ÉCHELLE POUR AGIR EFFICACEMENT

Parce que les fonctionnalités écologiques et hydrauliques ne s'arrêtent pas aux limites de l'agglomération, la gestion des milieux aquatiques du territoire a été pensée à l'échelle du bassin versant du Brivet et avec un objectif atteint de coopération entre les différents EPCI des territoires voisins : Cap Atlantique, les communautés de communes : Pont-Château et Saint-Gildas des Bois, Estuaire et Sillon, Région de Blain. Cette gouvernance resserrée autour des 5 EPCI encouragée et animée par l'Agglomération de Saint-Nazaire, doit permettre de construire une meilleure vision de bassin versant. En effet, l'échelle communale est nécessairement plus contrainte et l'enjeu majeur est bien raisonné à l'échelle hydrographique pour mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau. Une garantie pour les membres du Syndicat du bassin versant du Brivet de réaliser la bonne intervention au bon endroit. Dès 2018, la contribution des membres a doublé portant les contributions de 350 000 € à 760 000 €

ENJEUX MAJEURS : RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat du bassin versant du Brivet a adopté en 2019 sa stratégie « Eau 2020-2025 » d'un montant de 15 M€. La déclinaison opérationnelle est engagée via la contractualisation de deux contrats territoriaux Eau (2020-2022 et 2023-2025), outil financier de l'Agence de l'eau, du Département de Loire-Atlantique et de la Région Pays de la Loire.

Le volet milieux aquatiques doté de 10 M€ va permettre de restaurer la morphologie des linéaires de cours d'eau de l'amont du bassin versant, dégradés notamment en raison d'opérations de remembrement.

De nombreuses actions relatives à la qualité de l'eau sont également inscrites afin de procéder à des suivis, de réaliser des plans spécifiques pour le bocage afin de limiter les transferts de pollution

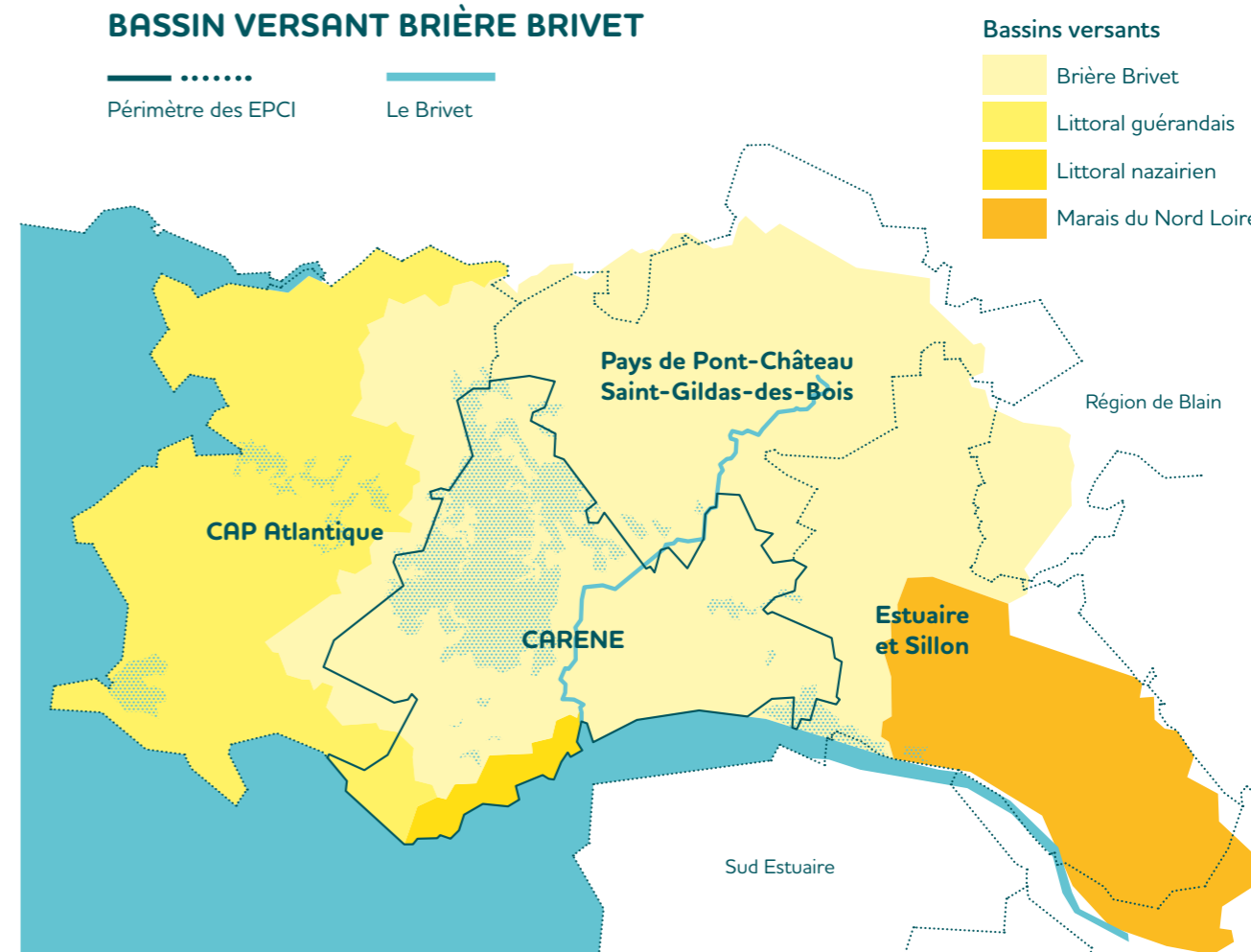
et l'érosion mais également d'engager des diagnostics d'exploitations agricoles pour limiter les pollutions diffuses.

La gestion quantitative et la prévention des inondations sont également des enjeux importants pour le territoire. Plusieurs études sont programmées, une modélisation hydraulique du bassin versant ainsi que l'élaboration de règlements d'eau sont en cours. Il s'agit d'optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques et d'anticiper les effets du changement climatique.

Ce programme comprend par ailleurs de nombreuses actions d'information, d'éducation et de sensibilisation.

Afin de soutenir ces actions, l'Agglomération de Saint-Nazaire vient d'augmenter sa participation au syndicat de 47,82 % à 56 %.

BASSIN VERSANT BRIÈRE BRIVET



Préserver la biodiversité en luttant contre les espèces invasives

Tous les étés, pendant un peu plus d'un mois, le syndicat du Bassin-versant du Brivet mène une campagne d'arrachage de la jussie, une plante particulièrement invasive qui, en proliférant, menace l'équilibre de ce milieu fragile.

En 2020 : 80 tonnes de jussie ont été arrachées en Brière sur 300 kilomètres de berges et environ 15 tonnes pour le secteur du Brivet (marais de Besné, la Brivet, la Boulaie, les îles de Saint-Joachim) sur une distance de 80 kilomètres.

Des quantités plus faibles que l'année précédente (108 tonnes en 2019) et sur un secteur plus vaste. Une baisse de densité de la plante indésirable qui est le signe que la campagne menée commence à porter ses effets.



Fleur de jussie

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

URBANISME : VERS DES PROJETS INTÉGRANT LE RAPPORT À L'EAU

L'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (adrrn) a lancé en 2018 une mission d'étude urbaine, technique et programmatique pour la valorisation du grand territoire de l'entrée d'agglomération nazairienne sur les communes de Saint-Nazaire et Trignac. Cette étude a été confiée au groupement ANMA (agence Nicolas Michelin et associés), Algoé et Urbanwater.

La problématique hydraulique est au cœur du travail de l'équipe qui propose de venir étirer le marais jusque dans la ville pour restaurer sa fonction afin de lui permettre de retrouver toutes ses qualités (puit à carbone, biodiversité...), d'offrir un espace de respiration à l'échelle de l'agglomération et une solution de gestion des eaux pluviales qui fasse appel au maximum au génie écologique. Il s'agit bien entendu également de proposer un aménagement compatible avec le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Le projet répond à une obligation morale de ne plus altérer le marais et de maintenir une zone d'inondation et de submersion. Les aménagements à venir devront contribuer à la cohabitation entre l'eau et les habitant·es. Il faut désormais trouver le modèle économique de ces aménagements avec un équilibre entre les coûts des ouvrages hydrauliques qui auraient été nécessaires dans une vision classique de résistance au risque et les coûts des aménagements proposés, plus résilients.

Sur ce même secteur, le territoire a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt visant à « mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels » organisé par le Ministère de la transition écologique, le PUCA et le Cerema dans le cadre d'une réponse commune de Saint-Nazaire et de son Agglomération, soutenues par la DDTM 44 et coordonnée par l'adrrn.

L'île de Fedrun en Brière vue du ciel.
© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire



LE PORT DE ROZÉ : SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX RESSOURCES DU MARAIS

« Immersion Brière », accueille ses premiers visiteurs. Ce nouvel équipement touristique, aménagé sur le site du Port de Rozé, est porté par la CARENE, en partenariat avec les communes de Saint-Malo-de-Guersac et de Saint-Joachim et le Parc de Brière vient d'ouvrir ses portes après 14 mois de travaux.

Avec ce nouvel outil raisonné et durable et en cohérence avec sa stratégie touristique, l'Agglomération affiche sa volonté de faire du Port de Rozé la porte d'entrée Est du marais de Brière. Sur un site exceptionnel, habitante-s et touristes pourront découvrir tous les atouts et apprécier toutes les ressources de cette zone humique unique.

FAIRE DÉCOUVRIR LA BRIÈRE TOUT EN RESPECTANT LE SITE, SON HISTOIRE, SES USAGES

L'équipement touristique « Immersion Brière » a pour objectif de faire découvrir ce site au plus grand nombre, tout en gardant son charme et en préservant les usages actuels des pêcheurs, des chasseurs, des éleveurs qui emmènent leurs vaches en pâturage et des promeneurs en chaland.

Sur le port de Rozé, un belvédère offre une vue exceptionnelle à 360° sur les marais environnants. Sur la place, une halle festive en bois offre un lieu d'animations en lien avec les berges du Brivet. Ces dernières ont été réaménagées afin de recréer le lien historique à l'eau et à la navigation. Un ancien café ayant vocation à être réhabilité courant 2021 – 2022 va devenir un lieu d'accueil et un café-restaurant, ainsi qu'un lieu de séminaires. Juste à côté, une darse protégée d'un abri traditionnel en bois et chaume permet de découvrir les embarcations traditionnelles des marais de Brière. Elle accueille également un embarcadère accessible aux PMR, point de départ d'une promenade en chaland dans les canaux du marais. Le site de Rozé sera aussi renforcé dans sa dimension pédagogique notamment en accueillant des scolaires dans des locaux adaptés.

© Christian Robert, CARENE



Le belvédère du Port de Rozé
© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

LE PORT DE ROZÉ : UN LIEU EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE

Le site de Rozé est situé dans le Parc Naturel régional de Brière, à deux pas du marais de Grande Brière Mottière. Doté de deux écluses (une sur le Brivet, une sur le marais), il constitue un point de départ historique de nombreux usagers du marais (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, promeneurs en chaland, navigation privée...). A ce titre, c'est un lieu emblématique, porteur d'une image forte pour les habitants et les usagers du marais des îles sur la façade Est de la Brière.

Historiquement, c'est un lieu fondateur de l'aventure industrielle de la région de Saint-Nazaire. C'est ici, sur le port de Rozé, qu'est née la construction navale avec la « marine en bois » et les premières embarcations de transport des produits des marais. Sur le Brivet, et l'étier de Méan, dernier affluent de la Loire, se sont formés et spécialisés les fameux traceurs de coques Briérons qui ont fait la renommée et la fiabilité des chantiers navals de l'Estuaire.

Le Brivet constitue par ailleurs un trait d'union hydrologique entre les marais et l'Estuaire et offre la possibilité d'une connexion directe avec Saint-Nazaire par voie d'eau ou par ses rives sur

lesquelles viendra prendre place une voie verte de la mer à la Brière.

Le site accueille actuellement la réserve régionale Marais de Brière, garante d'une biodiversité remarquable, – qui reçoit chaque année 10 000 visiteurs et visiteuses en moyenne – et, depuis juillet 2018 une balade numérique qui offre une déambulation pédestre au cœur du marais, jalonnée de points d'intérêts présentés via une application.

Des activités touristiques complémentaires existent déjà, telles que des remontées estivales en chaland sur le Brivet depuis le Port de Méan proposées par le Groupement d'Animation Touristique de la Marine en bois, des hébergements insolites (location de deux pêcheries-gîtes à proximité du site par la société AGORIS), des promenades en barque sur rendez-vous.

Le site de Rozé est également l'un des sites d'animation principaux du PNRB via les « rendez-vous du Parc », notamment en saison estivale (bagage des oiseaux, balades contées, éco balades, promenades guidées...).



UN PROJET À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Entre Nantes et Saint-Nazaire, l'eau est omniprésente. La Loire, l'ouverture maritime, l'océan, l'estuaire et son écosystème composé de marais de Brière, du lac de Grand Lieu, du canal de Nantes à Brest, d'affluents que sont l'Erdre, la Sèvre ou le Brivet, sont vecteurs d'identité, de développement économique et écologique, de tourisme, d'industrie et de commerce maritime.

Territoire bleu, Nantes Saint-Nazaire est aussi territoire vert. Avec plus du quart de sa surface protégée au titre des zones Natura 2000, ses richesses naturelles uniques en Europe participent pleinement à l'équilibre de son développement.

La démarche « Eau et Paysages » a été initiée en 2013 par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avec l'ambition de révéler et rendre accessible aux promeneurs des sites de nature, témoins de la richesse et de la diversité des paysages du territoire.

Les collectivités souhaitent, par les aménagements de six sites remarquables du territoire, dont le Port de Rozé, faciliter l'observation des paysages, la compréhension de leur genèse et de leur avenir. Nés de la rencontre de la géographie, des pratiques agricoles et des interventions humaines, ils constituent un bien commun qui doit être partagé entre différents usages (biodiversité, agriculture, promenade, sport...).

Image aérienne du PEAN
Saint-André des Eaux / Saint-Nazaire.
© Dominique Macel, Ville de Saint-Nazaire

BUDGET

4,1 M€
(hors réhabilitation du Café du pont)

Cofinancés par :

- La CARENE, Agglomération de Saint-Nazaire
- Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Le Conseil Départemental
- L'Union Européenne (FEDER Bassin de la Loire)
- La Caisse des Dépôts

A VÉLO, LA BRIÈRE SE DÉCOUVRE EN DOUCEUR

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE mènent une politique vélo ambitieuse sur le territoire. Il s'agit d'améliorer les aménagements existants, d'apaiser la circulation en centre-ville et de promouvoir l'usage du vélo. Il s'agit également de développer de nouveaux itinéraires cyclables qui permettent notamment de relier le centre-ville aux centres-bourgs des autres communes.

L'Agglomération de Saint-Nazaire réfléchit actuellement, par ailleurs, à la manière de faire du vélo un outil de découverte harmonieuse et durable de La Brière, ce poumon vert finalement mal connu des habitant·es et des visiteuses et visiteurs. Son objectif : en faciliter l'accès pour permettre à chacun·e de mieux appréhender ce territoire complexe, comprendre son fonctionnement et se faire l'actrice ou l'acteur de sa préservation.

Le Port de Rozé, récemment aménagé sera le lien idéal entre l'estuaire de la Loire, le Brivet et la Brière des îles, dont l'île de Fedrun. Un parcours facilement et logiquement connectable à de grands itinéraires déjà éprouvés et sécurisés comme la Loire à vélo ou Vélodyssée. Les premiers coups de pédales pourraient être donnés dès 2023 et l'ensemble du parcours terminé vers 2026. Océan et marais n'auront jamais été aussi proches !

EN CHIFFRES

+ 2,5 Md'€

de investis tous les ans pour le développement des pistes cyclables dans le cadre du Plan de déplacements urbains.

230 km

d'itinéraires cyclables sur le territoire de la CARENE dont 60 kilomètres de voiries adaptées aux vélos à Saint-Nazaire, **objectif : 80 km en 2030.**

1 200 vélos

à assistance électrique véLYcéo en location.

Sortie vélo à la chaussée neuve
Saint-André des Eaux.
© Christian Robert, CARENE



UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL ET FRAGILE À PRÉSERVER

L'air de la mer et l'air de la campagne, Saint-Nazaire et son agglomération n'ont pas à choisir. Où que l'on se trouve sur le territoire on est à quelques minutes d'un littoral océanique de plus de 20 km, des bords de l'estuaire d'un des plus grands fleuves européens et de la Brière, parc naturel régional sauvage et préservé. Entre chacun de ces atouts inédits : des parcs urbains, des jardins paysagers mais aussi la campagne et des espaces agricoles à deux pas des centre-ville.

Pour préserver cet environnement exceptionnel par sa qualité et unique par sa diversité et pour offrir à ses habitants un cadre de vie qui permettent de conjuguer attractivité économique et bien être, l'Agglomération de Saint-Nazaire et ses communes membres se dotent d'un cadre exigeant et mènent de nombreuses actions préventives.

UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agglomération de Saint-Nazaire se mobilise pour préserver ses atouts environnementaux et s'adapter aux effets des changements climatiques. Collectivités, entreprises, habitants, acteurs de l'aménagement... Tous ont un rôle à jouer, tant pour atténuer le changement climatique que pour s'y adapter. Un diagnostic mené en 2017 a permis d'identifier les vulnérabilités du territoire et d'identifier les principaux leviers à actionner pour le préparer aux évolutions climatiques annoncées (montée du niveau de la mer, vagues de chaleur et sécheresse accrues en période estivale, hausse des précipitations en période hivernale) et limiter les risques associés (érosion du littoral, inondations, submersions marines, mouvements de terrain dus aux sols argileux, îlots de chaleur urbains, etc.). Tous ces changements impactent autant l'habitat, les activités économiques et la planification urbaine que la gestion de l'eau ou encore la préservation de la biodiversité.

La Brière inondée au niveau du port de Rozé à Saint-Malo de Guersac.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

Le Plan Climat Air Énergie Territorial en bref

Le PCAET adopté en 2019 fixe des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de production d'énergies renouvelables pour concilier développement et adaptation au changement climatique.

25% de réduction de la consommation énergétique de 2012 à 2030 en moyenne annuelle par habitant.e.

50% de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2012 à 2030 en moyenne annuelle par habitant.e.

20% de réduction des émissions d'Oxyde d'azote (polluant atmosphérique) de 2015 à 2020.

14% de réduction des émissions de particules très fines de 2015 à 2020.

25% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique territorial de 2015 à 2030 (solaires photovoltaïque, réseaux de chaleur, bois énergie individuel, solaire thermique).

Un Plan Climat Air Energie : de nombreuses actions, quelques exemples :

- Un observatoire participatif du trait de côte, pour suivre l'évolution du trait de côte et sensibiliser les usagers du sentier côtier aux dynamiques à l'œuvre sur le littoral.
- Un guide permettant de mieux appréhender et prendre en compte le phénomène de retrait-gonflement des argiles dans la construction des maisons individuelles.
- La mise à jour de la cartographie des zones inondables de Brière : l'articulation du Plan Climat Air Énergie Territorial avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'est traduite par la définition des règles d'urbanisme en matière de prévention des inondations, via notamment la mise à jour de ces cartographies.
- L'anticipation de la gestion et l'aménagement du sentier littoral en prenant en compte l'érosion côtière.

ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU, PRÉSERVER LA RESSOURCE ET PRÉVENIR LES INONDATIONS

Outre sa volonté de fournir une eau de qualité, la CARENE veille à préserver la ressource en eau, notamment en portant une attention particulière à la recherche de fuites sur le réseau.

Son choix d'adopter un réseau d'assainissement dit « séparatif » - c'est-à-dire séparant les eaux pluviales (ou de nappe) des eaux usées strictes (sans eaux parasites) - permet de limiter les surdébits dans les canalisations et les postes de refoulement des eaux usées. Ce type de réseau préserve ainsi le milieu naturel du déversement de pollutions, la consommation électrique d'une hausse et les pompes d'une usure prématurée.

La CARENE assure également l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales. La gestion de la compétence des eaux pluviales urbaines par l'agglomération permet une prise en compte des problématiques d'inondation à l'échelle des bassins versants et non du seul territoire communal et une organisation mutualisée des entretiens d'ouvrage avec une augmentation de la qualité ainsi qu'une vision globale des interactions entre les deux réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) pour une meilleure sécurisation.

UNE TRAME VERTE ET BLEUE POUR SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ

La « trame verte et bleue » est une démarche qui vise notamment à maintenir et reconstituer un réseau d'échange pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, et assurer ainsi leur cycle de vie. L'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels (mares, haies, boisements,...).



0% de pesticides depuis plusieurs années

La Ville de Saint-Nazaire n'a pas attendu la loi sur la transition énergétique pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces. Depuis l'an 2000, sa consommation de pesticides est passée de 1400 litres par an à 700 en 2009 et 0 en 2015.

Une seule exception concerne les terrains de sport engazonnés qui doivent répondre à des normes strictes. Les terrains sont désherbés à la main chaque semaine et ne reçoivent de pesticides qu'en cas de maladie uniquement. De son côté, Pornichet, « ville 4 fleurs », notamment en raison de sa politique raisonnée en matière d'entretien des espaces verts et des espaces publics n'utilisent plus de pesticides depuis 2006 et plante 100 % de plantes vivaces.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire



URBANISME ET AMÉNAGEMENT : UNE CHARTE DE LA QUALITÉ ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Charte de la qualité et de la transition écologique signée en octobre 2020 par la Ville de Saint-Nazaire, son Agglomération et de nombreux partenaires publics et privés n'est pas un texte réglementaire mais un outil d'accompagnement opérationnel au service des porteuses et porteurs de projet, en amont des dépôts de permis de construire. Elle définit les grands objectifs en matière de construction et de montage des projets immobiliers d'habitat et intègre les problématiques liées aux changements climatiques, aux risques naturels et à la sobriété énergétique.

Cette charte s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et d'évaluation des pratiques pour dessiner la ville de demain. Dans un contexte de reprise d'activité après la pandémie qui a bloqué l'économie mondiale, la collectivité porte les mêmes exigences en matière de qualité de logements et de développement urbain soutenable. La Charte de la qualité et de la transition écologique sera continuellement optimisée grâce à des échanges réguliers dans le but de construire, en associant les habitants, des projets d'habitat réussis, confortables, innovants et exigeants sur le plan environnemental.

UNE AGGLOMÉRATION QUI PRODUIT ET MANGE LOCAL

L'attractivité de l'agglomération nazairienne est une réalité. Sa population augmente et va continuer de le faire de manière conséquente dans les prochaines années. La dynamique industrielle et la mise en valeur d'un littoral exceptionnel ne doivent pas occulter la nécessité de préserver une activité essentielle pour l'équilibre du territoire et la qualité de vie : l'agriculture.

Dans son développement péri-urbain elle permet de répondre à une demande toujours plus affirmée de la part des habitant·es pour des produits sains et locaux.

L'agriculture du territoire se caractérise par l'élevage extensif de bovins sur le marais. Cette activité joue un rôle essentiel pour le maintien de l'ouverture des milieux, supports d'une biodiversité emblématique de la Brière

L'Agglomération de Saint-Nazaire œuvre concrètement dans ce sens allant jusqu'à racheter des terres pour installer des exploitant·es et adopter une politique ambitieuse d'achat responsable.

PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES ET FAVORISER L'AGRICULTURE PERIURBAINE

Au-delà des grands pôles de développement économique estuariens et du tissu urbain dense, la région nazairienne offre également des espaces agricoles et naturels d'une grande valeur. Ces dernières décennies, ces espaces ont été progressivement grignotés par la pression conjuguée de l'urbanisation, de l'industrie et des activités de loisirs. L'agriculture s'en est trouvée fragilisée. Le plan d'action mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires pour contrer ce phénomène a rapidement donné des résultats positifs jusqu'à susciter l'émergence d'un véritable laboratoire d'agriculture périurbaine.



© Dominique Macel, Ville de Saint-Nazaire

LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN POUR PROTÉGER LES ESPACES ET FAVORISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

La limitation de l'étalement urbain et la concentration du développement urbain et économique sur les zones existantes constituent aujourd'hui un enjeu majeur de l'aménagement du territoire.

La mise en œuvre, depuis 2013, du PEAN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains) en partenariat avec le Département de la Loire Atlantique, permet, en figeant sans limite de durée la vocation agricole des terrains, de renforcer la pérennité économique des exploitations en donnant un signe de très grande stabilité foncière qui permet notamment de limiter la spéculation. Le PEAN établit des règles afin de sceller durablement la vocation agricole de la zone protégée : tout développement urbain est désormais impossible, les terres du PEAN sont à jamais inconstructibles. Cette règle est déjà traduite dans les documents de planification (SCOT, PLU et PLUi).

Sur le territoire du PEAN, l'agriculture est une activité dynamique avec une vingtaine d'exploitations sur 880 ha. À l'interface entre les marais de Brière et la frange littorale, cet espace présente une diversité de paysages emblématiques : prés hauts, marais fermés, marais de Brière, îles et buttes...

Adossé à ce périmètre, un programme d'actions permet d'accompagner l'agriculture locale : développement des filières de proximité, amélioration des structures foncières des exploitations par des échanges parcellaires ou par la remise en exploitation agricole de parcelles délaissées.

Les partenaires du PEAN sont d'ores et déjà engagés dans un travail d'exploration et de préparation d'un nouveau périmètre plus étendu. Il s'agit notamment de prendre en compte la nouvelle donne d'une agriculture périurbaine de production alimentaire de proximité afin de répondre à la demande de la population pour une alimentation de qualité et de proximité, et de permettre le développement de débouchés à haute valeur ajoutée pour l'élevage de Brière.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire



© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

UN LABORATOIRE D'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Ce territoire bocager est un véritable poumon vert aux portes de la ville : 85% de la surface agricole est constituée de prairies. Le PEAN de Saint-Nazaire est également un véritable laboratoire d'agriculture périurbaine. La diversité des productions est en effet typique des zones périurbaines.

La proximité de la ville favorise cette diversité et facilite la vente en direct. Trois fermes vendent ainsi leurs produits en circuit court et deux fermes accueillent du public. Depuis 2006, les agriculteurs proposent un marché paysan au sein de la SOCALI.

L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-NAZAIRE RACHÈTE DES TERRES POUR INSTALLER DES AGRICULTEURS

L'agglomération se porte régulièrement acquéreur de terres agricoles dans le but, après appel à candidatures, d'y installer des agricultrices et des agriculteurs en collaboration avec la Chambre d'agriculture. Une ferme laitière à l'abandon acquise en 2014 est aujourd'hui une exploitation spécialisée dans la production maraîchère biologique et agroécologique.



© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

La Ferme des Petites Mottes à l'écoute de la nature

De l'écologie à l'agriculture, il n'y a qu'un pas. Après des années de voyages à étudier la flore et la faune des quatre coins du monde, c'est à Saint-Nazaire qu'Arnaud Le Goff, biologiste et écologue, a décidé de prendre racine.

Son projet, reprendre une ancienne ferme du quartier de l'Immaculée pour y développer son activité de maraîchage bio. En 2017, il répond à un appel à projets de la CARENE qui, dans le cadre du PEAN, souhaitait conserver la vocation agricole de cette partie du territoire. Un an et demi plus tard, en mai 2018, la Ferme des Petites Mottes est lancée.

Arnaud Le Goff concilie son passé consacré à la gestion de la biodiversité et son futur de maraîcher bio, en développant le maraîchage sur sols vivants. Ce mode de production consiste à laisser la nature faire son oeuvre en limitant au maximum le travail de la terre.



Arnaud Le Goff de la Ferme des Petites Mottes.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire

Restaurant scolaire de l'école Ferdinand Buisson.

© Martin Launay, Ville de Saint-Nazaire



ACHETER RESPONSABLE : BIO ET CIRCUITS COURTS

Labellisée *Territoire de commerce équitable*, Saint-Nazaire a, depuis plusieurs années, la volonté de conditionner ses achats à des critères particuliers dont l'objectif est de systématiser des achats dits durables. La collectivité intègre dans ses marchés publics des critères environnementaux, de développement durable et des clauses d'insertion. Elle développe également les groupements de commandes avec d'autres collectivités de l'agglomération et adhère à l'entente UPAM (Unité de production alimentaire mutualisée) qui produit près de 5 500 repas par jour avec 45% de produits locaux et régionaux et 12% en bio. Les goûters des écoles municipales sont composés de produits équitables et la Ville, avec le Conseil Nazairien du Commerce Équitable (CNCE), anime un réseau d'acteurs locaux et propose de très nombreux événements et animations (quinzaine du commerce équitable, projets éducatifs, ciné-débat, etc). Pour les machines à café du personnel municipal, la collectivité achète des gobelets compostables et des produits équitables. Pour ses fournitures de bureau, elle achète près de 50% de produits labellisés (la moyenne nationale étant de 22%) et elle propose à ses agents des commandes groupées de produits bios et/ou locaux par l'intermédiaire de SOCALI.

EN CHIFFRES

Les cantines à la pointe

71% de produits frais utilisés.

51% de produits locaux et régionaux.

23% de produits bio.

1 repas sans protéines animales, ni viande, ni poisson toutes les semaines depuis septembre 2019.

MILIEUX AQUATIQUES



L'agglomération de Saint-Nazaire
s'engage pour préserver un territoire fragile
et une ressource pour l'avenir

Contact Presse : Mickaël Fairand
Mail : fairandm@mairie-saintnazaire.fr

Tél. 06 10 18 77 23